



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE-  
D'AZUR

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R93-2019-160

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## **SGAR PACA**

R93-2019-12-18-002 - Arrêté portant dissolution de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse (2 pages)

Page 3

SGAR PACA

R93-2019-12-18-002

Arrêté portant dissolution de  
l'assemblée générale  
de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de  
Vaucluse



**PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**ARRÊTÉ  
portant dissolution de  
l'assemblée générale  
de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse**

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de commerce, notamment dans ses articles L.712-9;  
Vu le rejet du budget rectificatif 2018 en assemblée générale électronique du 14 mai 2018 ;  
Vu le rejet du budget exécuté 2017 en assemblée générale du 26 juin 2018 ;  
Vu la décision du préfet de région en date du 31 mai 2017 de placer la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse sous tutelle renforcée ;  
Vu l'arrêté du préfet de région en date du 8 octobre 2018 suspendant l'assemblée générale et le bureau de la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse ;  
Considérant que l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse ne dispose pas en son sein d'une majorité permettant l'adoption de délibérations indispensables au bon fonctionnement de la chambre consulaire;  
Considérant que la période de suspension n'a pas permis de résoudre ces difficultés ;  
Considérant que ces circonstances compromettent le fonctionnement la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse;  
Considérant que la période de suspension et l'administration de la chambre par une commission provisoire sont nécessairement limitées dans leur durée ;  
Considérant que seules la dissolution et l'organisation de nouvelles élections sont de nature à permettre le retour à un fonctionnement normal de la chambre ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :**

L'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse est dissoute.

**Article 2 :**

Cette dissolution prendra effet à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3 :**

La commission provisoire prévue à l'article R 712-5 du code de commerce est composée de trois membres :

- M. Marc CHABAUD, trésorier de la chambre de commerce et d'industrie de région, président de la commission ;
- M. Luc CRESPO et M. Bruno DELORME, membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse.

**Article 4 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Marseille, le 18 décembre 2019

Le Préfet de région

*SIGNE*

Pierre DARTOUT